

8 - L'identité de la structure porteuse

Il n'est pas indispensable, dans un premier temps, qu'une structure soit créée. Une personne référente doit être nommée. Une structure devra toutefois pour que la bourse serait effectivement allouée au projet (qu'il s'agisse d'une création ou d'une structure existante, en compatibilité avec son objet initial).

à compléter

La structure porteuse est donc la structure qui :

- percevra la bourse le cas échéant ;
- sera l'interlocuteur principal du Conseil général pour le suivi du projet

Si la structure porteuse du projet est d'ores et déjà constituée, les informations ci-dessous sont à compléter :

Nom de la structure : LIGUE VOILE PAYS DE LA LOIRE
Représentant(e) légal(e) : SERGE RAPHAËL
Nom de la personne référente du projet : LAURE THEPAUT
Statut juridique :
Date de création :
Secteur principal d'activité :
Nombre de bénévoles : Nombre de salariés équivalent temps plein :
Adresse (rue, code postal et localité) du siège social :
44 rue Romain Rolland
44103 Nantes cedex 4
Téléphone (celui de la personne référente du projet au sein de l'association) : 06 03 12 25 85
Courriel : contact@voilepaysdelaloire.com / laurethepaut@gmail.com
Fax : 02 40 58 61 23
Nom de la banque dépositaire :
Coordonnées bancaires (RIB) :
N° SIRET (à obtenir auprès de l'INSEE) :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) Laure Thepaut / Serge Raphaël
Représentant(e) légal(e) de l'association,
Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiement y afférant.

Fait à Nantes le 28/12/12

Signature